



# COMMUNE D'AUBONNE

## Conseil communal

---

### Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> mai 2012

Présidence : M. Philippe Cretegny

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 12 mars 2012 n° 5/12 "Réorganisation de la Protection civile dans le canton de Vaud et en particulier dans le district de Morges"

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- Autorise la Municipalité à adhérer à la nouvelle organisation régionale de la Protection civile de Morges (ORPC) et par là même d'abroger la convention de Aubonne-Rolle du 17 décembre 1997 ;
- accepte la convention de la nouvelle organisation régionale de Morges.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Ph. Cretegny

R.-M. Regidor

Le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.